

MAIRIE DE SOLIGNAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

**N°2026ARR019**

**Le Maire de la Commune de SOLIGNAC**

**Vu le code de la route,**

**Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L113-1 et R113-1,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié,**

**Vu l'arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,**

**Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifié,**

**Considérant qu'en raison de travaux d'entretien sur le réseau assainissement sur la commune de Solignac, il y a lieu de prendre un arrêté pour réglementer la circulation,**

**ARRETE,**

**Article 1 :** En raison de travaux d'entretien sur le réseau assainissement sur la commune de Solignac « Avenue du 11 Novembre 1918 » effectués par Limoges Métropole Communauté Urbaine représenté par Monsieur Xavier GOUBAN, le service de Limoges Métropole Communauté Urbaine est autorisé à stationner et à occuper le domaine public pour l'année 2026 du 05/02/2026 au 31/12/2026 afin d'assurer ses différentes interventions.

**Article 2 :** Limoges Métropole Communauté Urbaine sera chargée de mettre en place les dispositifs de circulation et d'assurer la sécurité des piétons et des véhicules de jour comme de nuit.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 4:** Limoges Métropole Communauté Urbaine est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Limoges Métropole Communauté Urbaine
- Chef de Brigade de Gendarmerie de Solignac
- Direction de la propreté de Limoges Métropole Communauté Urbaine
- SAMU
- SDIS
- Transports scolaires

SOLIGNAC, le 5 février 2026  
Par délégation du Maire,

  
Claude GOURINCHAS